



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 320

Texte de la question

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE L'ABBÉ PIERRE

M. le président. La parole est à Mme Claude Greff, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Claude Greff. Ma question s'adresse à M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

M. Patrick Roy. Il est sans budget !

Mme Claude Greff. Monsieur le haut-commissaire, les communautés Emmaüs existent depuis 1949 et respectent les mêmes principes que ceux établis par l'abbé Pierre lors de la création de sa première communauté. Les compagnons vivent de leur travail sans être pour autant salariés et c'est grâce à leurs actions qu'ils retrouvent leur dignité et le sens de leur vie dans notre société.

Nous connaissons tous dans nos territoires la valeur de ces communautés et l'intérêt qu'elles représentent sur le plan tout à la fois de l'insertion et de la protection de l'environnement par la collecte, le recyclage et la revalorisation des produits ainsi collectés.

En hommage à l'abbé Pierre,...

M. Henri Emmanuelli. Laissez-le en paix !

Mme Claude Greff. ...en ce jour anniversaire de sa mort, il me semble important que nous puissions reconnaître unanimement le travail réalisé par ces structures.

Depuis très longtemps, les communautés d'Emmaüs réclament la mise en place d'un véritable statut permettant de sacraliser un modèle économique et social qui leur a permis, à elles et aux hommes qui les animent, de trouver toute leur place en donnant du sens au mot insertion.

Monsieur le haut-commissaire, tout récemment encore, les communautés Emmaüs d'Indre-et-Loire et plus particulièrement celle de ma circonscription ("*Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine*), animée par plus de cent sympathisants bénévoles et soixante-dix compagnons, m'ont fait part de leurs préoccupations à ce sujet. Eh oui, chers collègues, je suis très attentive à la vie des communautés Emmaüs !

Je sais qu'en plein accord avec M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, vous vous êtes saisi de cette question. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est et ce qu'un tel groupe de travail pourra apporter au mouvement ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

M. Martin Hirsch, *haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté*. Madame Greff, je connais bien le responsable de la communauté Emmaüs à Esvres-sur-Indre. Vice-président du mouvement, il fait partie de ceux qui se sont battus aux côtés de l'abbé Pierre pour que le statut des compagnons d'Emmaüs soit enfin officiellement reconnu.

En 1949, l'abbé Pierre a créé la première communauté Emmaüs en demandant à des personnes de l'aider dans son activité de récupération, pour ne dépendre ni de la charité ni des aides sociales. Aujourd'hui, il existe 115 communautés en France dans lesquelles passent chaque année 8 000 compagnons. Je suis allé moi-même, avec l'abbé Pierre, voir plusieurs Premiers ministres, au cours des dernières années, pour demander un statut. L'obtenir n'est pas facile, car il faut à la fois respecter la liberté des communautés Emmaüs et s'inscrire dans le droit commun pour ne pas enfermer les personnes dans leur statut. ("*Et alors ! " sur plusieurs bancs du groupe*

socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)

En 1998, nous avons réussi à faire admettre le principe d'un droit à la retraite pour les périodes passées dans une communauté Emmaüs. Il faut maintenant passer à l'étape suivante. C'est pourquoi, Xavier Bertrand et moi-même avons pris hier, devant le président d'Emmaüs France, l'engagement solennel d'apporter enfin une réponse satisfaisante pour que les compagnons d'Emmaüs puissent envisager sereinement les années qui viennent.

M. Frédéric Cuvillier. Mme la garde des sceaux est-elle d'accord ?

M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté. On a trop souvent trouvé des raisons pour ne rien faire. Nous ne savons pas encore si la solution sera réglementaire ou législative. Elle devra en tout cas recueillir le consensus du mouvement Emmaüs. Et nous espérons, s'il faut revenir devant le Parlement, qu'elle fera consensus ici aussi ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)*

M. Henri Emmanuelli. On verra !

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 320

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 janvier 2008